

Image not found or type unknown



Refus DALO - Permanence juridique téléphonique gratuite

Conseils pratiques publié le **14/09/2021**, vu **796 fois**, Auteur : [Julien QUIENE - Avocat au Barreau de Paris](#)

PERMANENCE JURIDIQUE TELEPHONIQUE "REFUS DALO" La Commission de médiation DALO a refusé de vous reconnaître prioritaire DALO ? Vous souhaitez connaître vos recours en 10 minutes ?

PERMANENCE JURIDIQUE TELEPHONIQUE GRATUITE - REFUS DALO

Prochaine permanence le **mercredi 22 septembre 2021 de 9 heures à 14 heures.**

La Commission de médiation DALO a rejeté votre recours DALO en vue d'être déclaré(e) prioritaire à l'attribution d'un logement.

Vous souhaitez connaître quelles sont vos possibilités et vos chances de succès ?

Que vous soyez accompagné(e) ou non par un travailleur social, faisons un point téléphonique de 10 minutes.

Modalités :

- 1) Remplir le formulaire de contact en précisant un créneau horaire durant lequel vous pourrez être rappelé(e)
- 2) Envoyer une copie de la décision DALO sur julien.quiene.avocat@gmail.com
- 3) Dès réception de la demande, vous recevez un courriel de confirmation du rendez-vous

* * *

Maître Julien Quiene est avocat au Barreau de Paris. Il est spécialisé sur les questions d'accès aux logements sociaux ainsi qu'en matière de prévention des expulsions locatives.

En partenariat avec les professionnels de l'action sociale (associations, travailleurs sociaux, etc.), il accompagne les justiciables pour faire valoir leur droit à un logement ou à un hébergement décent.

Il est par ailleurs membre et administrateur de l'association DALO.

Il intervient principalement en Ile-de-France (Paris, Seine-Saint-Denis, Yvelines, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine).